



CONTRE LE PATRIARCAT : NI OUBLI, NI SILENCE MARCHONS CONTRE LES VIOLENCES !

Pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes **nous manifesterons en solidarité** avec les femmes du monde entier, à toutes celles qui subissent les violences machistes, les guerres, les famines, les difficultés économiques, les gouvernements réactionnaires et théocratiques.

Nous manifesterons pour rendre hommage à toutes les victimes de violence machistes quel que soit leur genre.

Nous manifesterons contre l'impunité des agresseurs, pour des moyens, des droits et des politiques publiques permettant la mise en place d'une véritable prévention et sensibilisation, ainsi que la protection et l'accompagnements des victimes.

Nous manifesterons pour gagner de nouveaux droits dans les entreprises pour combattre les violences sexistes et sexuelles et protéger, défendre et accompagner les victimes.

Aujourd'hui encore 9 % des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30 % des salariées ont été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Pour celles qui parlent c'est très souvent la double peine : 40% estiment qu'après avoir parlé, la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Aujourd'hui, même si la parole s'est libérée, trop souvent elle est négligée, dénigrée, combattue. Celles et ceux qui s'en emparent sont victimes de harcèlement sous toutes ces formes, menacées de violences aggravées. L'intimidation, les insultes, le mépris demeurent.

Une lueur d'espoir tout de même, lorsque le législateur a adopté une nouvelle définition du viol en intégrant la notion de non-consentement. Les agresseurs ne pourront plus arguer de l'absence de réaction d'une victime, niant la peur et l'effet de sidération.

Mais au-delà des textes, nous pouvons nous interroger sur la volonté réelle de mettre fin aux violences sexistes et sexuelles, dans un budget austéritaire en discussion actuellement, et qui contient la baisse de subvention aux associations, et le manque de moyens réels pour l'accompagnement et la formation.

Les organisations féministes et syndicales exigent :

- Une loi-cadre intégrale contre les violences, comme en Espagne.
- 3 milliards d'euros nécessaires pour la mettre en œuvre
- Une Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) effective partout
- L'arrêt immédiat de la baisse des financements et un rattrapage du budget des associations qui accompagnent les victimes et assurent l'éducation populaire sur les questions de violences et d'égalité femmes-hommes.

**TANT QUE L'UNE D'ENTRE NOUS N'EST PAS LIBRE, TANT QUE LES VIOLENCES MACHISTES S'EXERCERONT SUR UNE SEULE D'ENTRE NOUS, NOUS LUTTERONS !
IL EST TEMPS D'AGIR !**

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TÉLÉPHONE
E-MAIL
ENTREPRISE CODE POSTAL

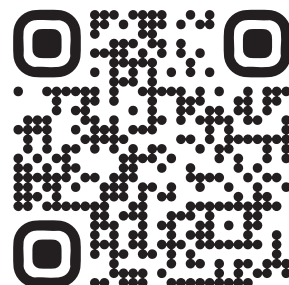
À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE
URIF CGT, CASE 455, 263 RUE DE PARIS
93514, MONTREUIL CEDEX

MANIFESTATION
UNITAIRE
SAMEDI 22
NOVEMBRE
RÉPUBLIQUE

EN ÎLE-DE-FRANCE :

- 43% des salariées déclarent avoir été confrontées au moins une fois à un fait de harcèlement sexistes au travail l'année écoulée,
- 16% déclarent avoir été victime de harcèlement sexuel
- 4% déclarent avoir été victimes d'agressions sexuelles ou de viol.
- Pour plus d'une victime de viols, de tentative de de viols ou agressions sexuelles, l'agression a lieu dans les transports en commun,
- 7 femmes sur 10 ont déjà été victimes de violence(s) sexiste(s) et sexuelle(s) dans les transports en commun franciliens au cours de leur vie.

Visualisez l'impact
du budget Bayrou sur
vos frais de santé en
scannant ce QR Code



NOS REVENDICATIONS

- **L'obligation annuelle d'une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles** auprès de l'ensemble des salarié-es sur leur temps et lieu de travail.
- **Le respect de l'obligation de l'employeur pour avoir un plan de prévention sur les violences sexistes et sexuelles et un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) genré.**
- L'obligation de mise en place de **dispositifs de prévention spécifiques pour les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables** et notamment les jeunes, les précaires, les apprenties, les personnes LGBTI+, les travailleuses de nuit ou en milieu non mixte...
- Des droits pour **protéger les victimes de violences conjugales** : abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle.
- Des **droits** pour que les victimes de violences sexistes et sexuelles travaillant dans des entreprises sans représentant-e du personnel puissent être **défendues et accompagnées par un syndicat face à leur employeur.**
- L'obligation de **négociation d'un chapitre sur les violences sexistes et sexuelles au travail dans les accords égalités.**